

Préavis n° 6-2024 au Conseil communal

Demande de crédit pour financer divers travaux et aménagements à la maison de commune, Le Sépey

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour financer l'aménagement des salles du Conseil communal et de la Municipalité ainsi que de petits travaux à la maison de commune.

2. Description et coût des travaux

Comme vous l'avez certainement constaté, une partie de la façade nord, ne disposant pas d'avant-toit, est devenue grise au contact de l'eau. La Municipalité suggère de fixer une sous-construction en lattage sur laquelle de l'Eternit Modula sera posé sur toute la surface endommagée.

En outre, début mars, le bureau du contrôle des habitants a retrouvé son emplacement d'origine à l'entrée à droite au rez de chaussée de la maison de commune. Pour garantir un meilleur accueil, il est nécessaire de remplacer la porte existante par une porte vitrée.

Le coût de ces travaux se monte respectivement à CHF 13'712.50, CHF 2'500.00 en sus pour l'échafaudage, et CHF 3'850.50.

3. Projet d'aménagements des salles

Le mobilier des salles de la Municipalité et du Conseil communal n'a jamais été renouvelé et date de la construction de la maison de commune (1983). Les quatre décennies d'utilisation ont largement amorti l'investissement initial. La Municipalité estime qu'il est temps de rajeunir les équipements afin d'améliorer la qualité des prestations offertes avec la location des salles.

Dans le cadre du préavis 4-2024 relatif à la création d'un espace coworking, la Municipalité souhaite également étendre son offre et optimiser l'utilisation des salles sises à la maison de commune. Pour ce faire, il est nécessaire de changer le mobilier afin de pouvoir disposer d'espaces flexibles permettant de les adapter aux besoins des usagers en termes de tailles et de formats des réunions.

Un aménagement intérieur moderne et modulable reflète une image professionnelle, ce qui peut également contribuer à une meilleure expérience pour les visiteurs, et permet une utilisation durable et évolutive de l'espace.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur la même entreprise qui a équipé les bureaux de l'administration et, sous réserve de l'accord du conseil, de l'espace coworking. En optant pour un fournisseur unique, une cohérence esthétique dans l'ensemble du bâtiment est ainsi assurée, contribuant non seulement à une expérience visuelle harmonieuse mais également à la garantie de la compatibilité entre les différents éléments du mobilier. Le modèle de table sélectionné pour les deux salles est doté d'un plateau rabattable et de roulettes souples, ce qui permet une manipulation aisée par une seule personne lorsqu'une disposition différente est nécessaire. Le type de chaise proposé se démarque par son poids réduit, qui permet de les empiler et de les disposer sur un chariot de transport.

Les tables et chaises de la salle de Municipalité peuvent ainsi facilement être déplacées dans la salle du Conseil communal et vice versa.

Enfin, la Municipalité souhaite mettre en place un concept d'éclairage professionnel dans les deux salles communales. Actuellement, la salle du conseil est éclairée par 31.9 mètres de néons, dont la consommation moyenne est d'environ 60 watts par mètre. Les luminaires choisis ont quant à eux une consommation moyenne de 21 watts par mètre, divisant ainsi par trois la consommation électrique. Pour ce qui est de la salle de Municipalité, l'éclairage proposé permet l'illumination de la pièce de manière uniforme dans le but de garantir une flexibilité d'aménagement.

4. Coût du mobilier (en CHF)

Sas d'entrée de la salle du Conseil communal

1 porte-manteau	640.53
1 table haute	619.67
2 tabourets hauts	397.14
Luminaires	<u>742.50</u>
Total	2'399.84

Salle du Conseil communal

35 chaises avec accoudoirs et tablettes	20'527.50
15 chaises avec accoudoirs	5'501.25
5 tables 180 x 80 cm avec voiles de fond	18'153.75
1 pupitre avec plateau et liseuse	2'451.90
1 armoire sur roulettes	795.03
2 chariots de transports	1'275.00
Fourniture de luminaires	<u>9'617.40</u>
Total	58'321.83

Salle de la Municipalité

8 tables 180 x 80 cm	22'650.00
Équipement électronique pour 3 tables	4'090.50
20 chaises avec accoudoirs	7'335.00
Fourniture de luminaires	<u>3'233.70</u>
Total	37'309.20

Livraison et montage	1'200.00
Installation des luminaires	5'000.00
TVA 8.1%	8'442.70

Total général arrondi 112'673.60

5. Récapitulatif des coûts et financement

Les travaux de réfection de la façade et la modification de la porte du contrôle des habitants, représentant un montant de CHF 20'063.00, seront effectués en priorité.

L'aménagement de CHF 112'673.60 sera quant à lui réparti sur plusieurs années en fonction de la fréquentation et la demande des utilisateurs de l'espace coworking.

Ces travaux seront financés par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

Conformément aux directives cantonales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024, les coûts d'aménagements seront amortis sur une période de 10 années et de 30 ans pour la réfection de la façade.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- vu le préavis municipal n° 6-2024,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

- I. d'autoriser la Municipalité à entreprendre divers travaux et aménagements à la maison de commune, Le Sépey ;
- II. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 132'736.60 ;
- III. d'admettre le mode de financement proposé.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 mars 2024.

Au nom de la Municipalité d'Ormont-Dessous
La Syndique La Secrétaire

Gretel Ginier



Isabelle Mermod Gross

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndique

Le Sépey, le 7 mars 2024